

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019016

Présents : 25

Votants : 28

**Objet : Château de Dourdan : Création d'un bâtiment pédagogique et refonte de la muséographie.
Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2017-001**

Le 29 mars 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir Annie SARRAN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Sandrine BARON a donné pouvoir à Eric RINEAU.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Le 30 mars 2017, une autorisation de programme concernant cette opération a été adoptée par le Conseil municipal, pour 3 ans (2017-2019).

Suite à l'évolution du dossier validé par la Conservatrice régionale des Monuments Historiques, cette autorisation de programme a fait l'objet d'une modification le 29 juin 2018

Au vu de l'avancement des travaux, cette délibération vous propose de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices 2017, 2018 et 2019 pour la création d'un bâtiment pédagogique et la refonte de la muséographie qui se monte désormais à 1 028 333,33 € H.T., soit 1 234 000,00 € T.T.C.

Vu la délibération n°2009-12 concernant le financement de la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement du tourisme et des loisirs de la ville de Dourdan (2010 – 2020),

Vu la délibération n°2014155 en date du 19 décembre 2014, concernant les demandes de subvention auprès du conseil général et du conseil régional, afférentes à cette opération,

Vu la délibération n°2017036 en date du 30 mars 2017 prévoyant une autorisation de programme pour la création d'un bâtiment pédagogique, la refonte de la muséographie et la réhabilitation du châtelet sud avec réaménagement de la cour du château,

Vu la délibération n° 2018057 en date du 29 juin 2018 modifiant cette autorisation de programme,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 20 mars 2019,

Considérant que ce programme est réalisé sur 3 ans,

Considérant que le montant global de ce programme est estimé à 1 028 333,33 € H.T. soit 1 234 000,00 € TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **28 voix POUR :** Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Luc TURNER, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR + le pouvoir d'Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN + le pouvoir de Christophe JEDRECY, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN + le pouvoir de Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Eric RINEAU + le pouvoir de Sandrine BARON, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU + le pouvoir de Nadia LE BOURNOT,
- **4 Abstentions :** Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA.

– **de répartir** les sommes nécessaires à cette opération sur les budgets des exercices de la façon suivante :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Total</u>
Autorisation de programme	360 000	360 000	514 000	1 234 000,00
Crédits de paiement	360 000	360 000	514 000	1 234 000,00

Dépenses : 3240.2033 « Frais d'insertion »
3240.2184 « Mobilier »
3240.2188 « Autres immobilisations corporelles »
3240.3212 « Agencements et aménagements de terrains »
3240.2313 « Constructions »

Recettes : 3240.1322 « Subvention régionale »
3240.1323 « Subvention départementale »
3240.1328 « Autres subventions »
Financement propre

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **11 AVR. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET